

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 08-2020**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2020

Sources communales de Montpreveyres - contamination au chlorothalonil

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Le chlorothalonil a largement fait parler de lui dans la presse ces derniers mois. Il s'agit d'un produit phytosanitaire, utilisé depuis les années 70 en agriculture, pour les cultures des céréales, légumes, plantes ornementales et de la vigne. En raison de sa lente dégradation, ce fongicide peut parvenir dans les eaux souterraines et polluer celles destinées à la boisson.

En 2019, suite à de nouvelles données scientifiques, sa toxicité a été réévaluée. Ce composé chimique, ainsi que ses métabolites (les molécules issues de sa transformation), sont dorénavant considérés comme potentiellement cancérigènes. Le chlorothalonil a donc été interdit d'utilisation en Suisse, depuis le 1^{er} janvier 2020. Au vu de sa toxicité présumée, il ne doit plus dépasser une concentration maximale de 0.1 µg/l dans l'eau potable.

Consciente de la problématique, la Municipalité avait proactivement effectué des analyses en octobre 2019. Celles-ci avaient démontré que la présence du pesticide était largement inférieure aux prescriptions légales, autant sur le réseau de distribution que dans l'eau des sources que la Commune exploite dans la région de Montpreveyres. Aucune démarche particulière n'était donc nécessaire.

De nouvelles mesures ont été effectuées en août 2020, avec des paramètres d'analyses supplémentaires portant sur d'autres métabolites du chlorothalonil. Les résultats montrent que :


- l'eau distribuée aux habitants est conforme aux exigences légales et nettement en dessous des concentrations tolérées pour le chlorothalonil et ses métabolites. Ce résultat était prévisible, puisque l'eau distribuée à Pully provient en majeure partie du lac Léman et que les grandes étendues d'eau de surface sont en principe peu sujettes aux pollutions par des pesticides ;
- quelques captages, parmi ceux que la Commune exploite dans la région de Montpreveyres et dont la production est remise à l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat, sont toutefois concernés par un dépassement de la concentration maximale autorisée. Dès lors, des mesures doivent être prises le plus rapidement possible pour y remédier, au plus tard et sauf exception, dans un délai de deux ans.


Au vu de ce qui précède, la Municipalité a choisi de mettre hors service tous les captages présentant un dépassement des normes, dans l'attente de meilleures mesures. Les premières estimations laissent penser que la quantité d'eau valorisable devrait chuter d'environ 40'000 m³ par année (15 à 20% de la production annuelle), équivalant à une perte financière de l'ordre de CHF 40'000.00. La Municipalité procédera à des contrôles périodiques, afin de surveiller l'évolution de la situation et, si nécessaire, ajustera les mesures prises.

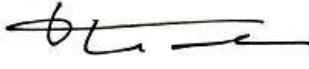
La réhabilitation des sources communales de Montpreveyres est une action importante que la Municipalité avait inscrite au Plan directeur de distribution de l'eau, pour une réalisation à l'horizon 2020-2030. Ces faits récents ne font que confirmer la pertinence et la nécessité d'entreprendre ces travaux au plus vite, afin de maintenir la qualité et la productivité de nos sources à un haut niveau.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 7 octobre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner

Pully, le 18 novembre 2020